

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton d'Ambérieu-en-Bugey

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur Di PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Madame CALENDRE, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SONNERY (à Madame GRIMAL), Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU), Madame PETIT (à Monsieur FABRE), Monsieur GRANJU (à Monsieur BLANC), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Madame COULET), Madame MEYZONNY (à Monsieur MARINO-MORABITO)

EXCUSÉS : Madame SEYTIER, Monsieur KARTAL

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur RIBIÈRE, Madame PONCET, Monsieur BECQUART.

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2023.03.02 SIEA – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 5.3 - Désignation des représentants

La représentation de la Commune d'Ambérieu en Bugey, adhérente au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA) est de 4 délégués titulaires et de 8 délégués suppléants.

Ces délégués ont été élus parmi les membres du Conseil Municipal par délibération n°2020.04.12 en date du 12 juin 2020.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230623-DEL_2023_03_02-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Monsieur DI PERNA, membre titulaire, a informé Monsieur le Maire de son retrait du SIEA.

Il est proposé, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, de désigner un nouveau conseiller municipal. Monsieur Jacques BECQUART qui s'est porté volontaire pour assurer cette représentation.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

1. **DE PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Philippe DI PERNA en qualité de représentant titulaire de la Ville d'Ambérieu en Bugey au sein du SIEA ;
2. **DE NOMMER** Monsieur Jacques BECQUART en qualité de représentant titulaire de la Ville d'Ambérieu en Bugey au sein du SIEA.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 30 juin 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230623-DEL_2023_03_02-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023